

# Je m'informe sur les nouveaux médicaments contre l'alcoolisme

**Le site du Docteur Didier DEBAIRE**

Adresse du site : [www.docvadis.fr/didier-debaire](http://www.docvadis.fr/didier-debaire)



Validé par

le Comité Scientifique Hépatologie et le Comité Scientifique Infectiologie

**Depuis 2014, de nouveaux médicaments s'ajoutent aux moyens disponibles pour la prise en charge de l'alcoolisme. Ils s'inscrivent dans une nouvelle logique de prise en charge de l'alcool-dépendance : si le sevrage est trop difficile, maîtriser et réduire la consommation d'alcool apporte un bénéfice médical.**

## **Est-ce que je peux bénéficier de ces traitements ?**

Ces traitements peuvent être prescrits aux personnes souffrant d'alcool-dépendance, c'est-à-dire qui ressentent une nécessité de boire et dont la consommation importante représente un risque pour leur santé et leur vie sociale. Si vous êtes concerné, leur efficacité dépend beaucoup de votre motivation. Discutez-en avec votre médecin.

## **Comment agissent-ils ?**

Ces traitements utilisent des molécules de familles différentes et n'ont donc pas exactement le même effet. Ils agissent néanmoins tous sur le système de la récompense, un circuit cérébral très important dans les addictions. Lorsqu'ils sont pris à des doses efficaces, ils empêchent de ressentir l'envie impérieuse de boire.

## **Quels sont leurs objectifs ?**

Ces médicaments visent à vous aider à réduire votre consommation ou à maintenir votre abstinence si vous avez réussi à vous sevrer.

Diminuer la consommation d'alcool a un impact positif sur les maladies du foie et facilite la reprise d'une vie personnelle, professionnelle et sociale normale.

### **À quel praticien puis-je m'adresser ?**

Votre médecin généraliste peut vous prescrire ces médicaments. La mise en place du traitement étant parfois complexe, il vous conseillera dans certains cas de prendre rendez-vous avec un spécialiste, addictologue ou hépatologue.

### **Si je peux en bénéficier, comment se déroule le traitement ?**

Votre médecin vous proposera, avec votre accord, le traitement le mieux adapté à votre situation et déterminera ensuite la posologie, qui sera peut-être croissante jusqu'à ce que vous arriviez au niveau efficace, celui à partir duquel l'envie impérieuse de boire disparaît.

Le fait que vous soyez éventuellement sujet à une addiction à l'héroïne ou à d'autres dérivés opioïdes est un aspect important dans le choix thérapeutique que votre médecin vous proposera.

Quels que soient le traitement et le dosage, il est recommandé de voir votre médecin tous les quinze jours durant les premiers mois, puis vous espacerez vos visites.

### **Aurai-je des effets secondaires ?**

Cela dépend du traitement que votre médecin vous prescrira. Les effets secondaires peuvent être totalement inexistantes ou relativement gênants, comme des nausées, des troubles gastro-intestinaux, des variations d'humeur ou une somnolence.

Dans tous les cas, il est important que vous signaliez à votre médecin toute consommation de substance addictive, ainsi que la prise de traitements antidouleur pour éviter toute interférence négative avec votre traitement.

L'utilisation de médicaments pour traiter l'alcoolodépendance est récente. Des effets indésirables rares ou inconnus peuvent se manifester. N'hésitez pas à signaler vos observations à votre médecin.

Le traitement de l'alcoolodépendance est pluridisciplinaire. Pour réussir à contrôler votre consommation d'alcool, les médicaments seuls sont

souvent insuffisants. Ils doivent être associés à un suivi psychologique et social. Parlez-en avec votre médecin ou renseignez-vous dans un Centre de soins d'accompagnement et de prévention en addictologie.